

## Fiche de données de sécurité

page: 1/19

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

#### 1.1. Identificateur de produit

## ANTOX 73 E

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation appropriée: Traitement des surfaces métalliques.

Utilisation non recommandée: Aucun connu

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:

Chemetall GmbH Swiss  
Branchall GmbH Swiss  
Aarauerstrasse, 51  
5200 Brugg Switzerland  
+41(0)56 616 90 30  
sds.global-chemetall@basf.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (STIZ): Tel. 145  
International emergency number:  
Téléphone: +49 180 2273-112

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers



### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H301: Toxique en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 3	H331: Toxique par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 2	H310: Mortel par contact cutané.
Corrosion cutanée, Catégorie 1A	H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque des lésions oculaires graves.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :	 
Mention d'avertissement :	Danger
Mentions de danger :	H290 Peut être corrosif pour les métaux. H301 + H331 Toxique par ingestion ou par inhalation H310 Mortel par contact cutané. H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Informations Additionnelles sur les Dangers :	EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.
Conseils de prudence :	<b>Prévention:</b> P260 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols. P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  <b>Intervention:</b> P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Fluorure d'hydrogène

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse acides inorganiques

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (% w/w)
Acide Nitrique, 13 - < 26%	7697-37-2 231-714-2 01-2119487297-23	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H332 Note B	>= 20 - < 25
Fluorure de magnésium	7783-40-6 231-995-1	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335	>= 5 - < 10
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3 231-634-8 01-2119458860-33	Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2; H300 Skin Corr. 1A; H314	>= 2,5 - < 5

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Note B

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés  
Les symptômes d'empoisonnement peuvent apparaître seulement plusieurs heures plus tard.  
Maintenir au chaud et dans un endroit calme.  
Pour des premiers soins efficaces, un cours spécial / une formation sont nécessaires.  
Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.
- En cas d'inhalation : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.  
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.  
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Protéger l'oeil intact.  
Appeler immédiatement un médecin.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir.  
Se rincer la bouche à l'eau.  
Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).  
Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Mortel par contact cutané.  
Toxique en cas d'ingestion.  
Toxique par inhalation.  
Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.  
Intoxication par résorption cutanée possible.  
Garder la victime en observation pendant plusieurs heures en raison d'un possible effet retard des symptômes

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

d'empoisonnement.

En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.

Corrosif pour les voies respiratoires.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Boire immédiatement une solution de calcium (comprimés de calcium dissous dans l'eau).  
Premier traitement avec de la pâte de gluconate de calcium.  
Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Poudre sèche  
Mousse résistant à l'alcool  
Jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.  
Fluorure d'hydrogène  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Équipement de protection spécial pour les pompiers

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Porter un équipement de protection individuel.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Utiliser des agents neutralisants.  
Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).  
Éliminer comme déchets spéciaux conformément aux réglementations locales et nationales.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

## 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour d'autres informations voir Section 8 de la fiche de données de sécurité.

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.  
Porter un équipement de protection individuel.  
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Éviter la formation d'aérosols.  
S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.  
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas respirer les pulvérisations, vapeurs. Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Information supplémentaire : Eviter tout contact avec un métal. Protéger du gel.  
sur les conditions de stockage

Précautions pour le stockage : Incompatible avec des bases.  
en commun

Température de stockage : 0 - 40 °C  
recommandée

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Traitement de surface des métaux.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Acide Nitrique, 13 - < 26%	7697-37-2	STEL	1 ppm 2,6 mg/m <sup>3</sup>	2006/15/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME	2 ppm 5 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
		VLE	2 ppm 5 mg/m <sup>3</sup>	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration			
Fluorure de magnésium	7783-40-6	VME (poussières inhalables)	1 mg/m <sup>3</sup> (Fluor)	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m <sup>3</sup> (Fluor)	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		TWA	2,5 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

			(Fluor)	
Information supplémentaire	Indicatif			
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	TWA	1,8 ppm 1,5 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		STEL	3 ppm 2,5 mg/m3	2000/39/EC
Information supplémentaire	Indicatif			
		VME (poussières inhalables)	1 mg/m3 (Fluor)	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE (poussières inhalables)	4 mg/m3 (Fluor)	CH SUVA
Information supplémentaire	Possibilité d'intoxication par résorption transcutanée. Certaines substances pénètrent dans l'organisme non seulement par les voies respiratoires, mais également au travers de la peau. Il en résulte un accroissement notable de la charge toxique interne de l'individu exposé., National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VLE	2 ppm 1,66 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			
		VME	1 ppm 0,83 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire	National Institute for Occupational Safety and Health, Occupational Safety and Health Administration, Health and Safety Executive (Occupational Medicine and Hygiene Laboratory), Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.			

#### Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Nom de la substance	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Heure d'échantillonnage	Base
Fluorure de magnésium	7783-40-6	fluorures (Fluor): 4 mg/L (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
		fluorures (Fluor): 211 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT
Fluorure d'hydrogène	7664-39-3	fluorures (Fluor): 4 mg/L	fin de l'exposition, de la période de	CH BAT



Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

	(Urine)	travail	
	fluorures (Fluor): 211 µmol/l (Urine)	fin de l'exposition, de la période de travail	CH BAT

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Fluorure d'hydrogène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,0015 mg/m3

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Protection des yeux (EN 166)

#### Protection des mains

Matériel : Caoutchouc fluoré  
délai de rupture : 480 Minute  
Épaisseur du gant : 0,4 mm

Matériel : Caoutchouc nitrile  
délai de rupture : 480 Minute  
Épaisseur du gant : 0,35 mm

Matériel : caoutchouc butyle  
délai de rupture : 480 Minute  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Caoutchouc Naturel  
délai de rupture : 480 Minute  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : PVC  
délai de rupture : 480 Minute  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Matériel : Polychloroprène  
délai de rupture : 480 Minute  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Gants de protection conformes à EN 374. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Protection de la peau et du corps	: Vêtement de protection résistant aux produits chimiques conforme à la norme DIN EN 13034 (type 6)
Protection respiratoire	: Pour un faible temps d'exposition ou dans des zones bien ventilées, utiliser un demi-masque avec filtre combiné. B NO  Lors d'un travail dans une zone étroite, fermée ou pauvre en oxygène (par exemple un container), utiliser un appareil respiratoire isolant (EN 133).
Mesures de protection	: Éviter la formation d'aérosols. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: thixotropique
Couleur	: incolore
Odeur	: nauséabonde
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: < 1 (20 °C) (non dilué)
Température/intervalle de solidification	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: Non applicable Autres informations: N'entretient pas la combustion.
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible

---

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

---

Pression de vapeur	:	4 hPa (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible
Densité relative	:	Donnée non disponible
Densité	:	1,12 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Propriétés explosives	:	pas de risque d'explosion
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Taux de corrosion du métal : Corrosif pour les métaux

Autres propriétés physico-chimiques: Ces informations ne sont pas disponibles/non déterminé.

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réactions avec des métaux légers en formant de l'hydrogène.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

### 10.4 Conditions à éviter

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : verre  
Attaque des matériaux qui contiennent du silicate.  
Métaux  
Incompatible avec des bases.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

---

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 113,64 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul  
Remarques: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 9,36 mg/L  
Durée d'exposition: 4 Heure  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul  
Remarques: Toxique par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 113,64 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul  
Remarques: Mortel par contact cutané.

#### Toxicité aiguë

##### Composants:

##### **Fluorure d'hydrogène:**

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 5 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

##### Produit:

Remarques: Provoque de graves brûlures.

---

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

---

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Remarques: Provoque des lésions oculaires graves.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Mutagenicité sur les cellules germinales**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Toxicité par aspiration**

#### **Produit:**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### **Expérience de l'exposition humaine**

#### **Produit:**

Informations générales : Provoque des brûlures très importantes et profondes, qui cicatrisent mal en général.  
Intoxication par résorption cutanée possible.

### **Information supplémentaire**

#### **Produit:**

Remarques: En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac.  
Corrosif pour les voies respiratoires.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Études écotoxicologiques relatives au produit ne sont pas disponibles.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

### 12.4 Mobilité dans le sol

**Produit:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : pollue faiblement l'eau

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Eliminer comme produit non utilisé.

Code des déchets : : Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR** : UN 2922  
**RID** : UN 2922  
**IMDG** : UN 2922  
**IATA** : UN 2922

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.  
(Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique)  
**RID** : LIQUIDE CORROSIF, TOXIQUE, N.S.A.  
(Fluorure d'hydrogène, Acide Nitrique)  
**IMDG** : CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S.  
(Hydrofluoric Acid, Nitric Acid)  
**IATA** : Corrosive liquid, toxic, n.o.s.  
(Hydrofluoric Acid, Nitric Acid)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : 8  
**RID** : 8  
**IMDG** : 8  
**IATA** : 8

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : CT1  
Numéro d'identification du danger : 86  
Étiquettes : 8 (6.1)  
Code de restriction en tunnels : (E)

**RID**  
Groupe d'emballage : II  
Code de classification : CT1  
Numéro d'identification du danger : 86  
Étiquettes : 8 (6.1)

**IMDG**  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 8 (6.1)  
EmS Code : F-A, S-B  
Remarques : Acids, Clear of living quarters.

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

#### **IATA (Cargo)**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 855  
 Instruction d' emballage (LQ) : Y840  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Corrosives, Toxic Substances

#### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 851  
 Instruction d' emballage (LQ) : Y840  
 Groupe d'emballage : II  
 Étiquettes : Corrosives, Toxic Substances

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : non

#### **IMDG**

Polluant marin : non

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable



Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

H2	TOXICITÉ AIGUË	Quantité 1 50 to	Quantité 2 200 to
----	----------------	---------------------	----------------------

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

H2	TOXICITÉ AIGUË	Quantité 1 50 to	Quantité 2 200 to
----	----------------	---------------------	----------------------

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : pollue faiblement l'eau  
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE sur la limitation des émissions de composés organiques volatils  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0 %

La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)

Remarques: pas de taxes des COV

Autres réglementations : Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays concerné.  
Les mises-en-oeuvre régionales ou nationales du SGH peuvent ne pas intégrer toutes les classes de risque ni toutes les catégories.

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour un mélange, il n'est pas obligatoire d'inclure un scénario d'exposition dans la fiche de données de sécurité.

Les informations de sécurité nécessaires sont dans les 16 premières sections.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H290	: Peut être corrosif pour les métaux.
H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H310	: Mortel par contact cutané.
H314	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H318	: Provoque des lésions oculaires graves.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	: Mortel par inhalation.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Met. Corr.	:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Autres informations :

CH / FR

Le contenu de cette Fiche de Données de Sécurité est basé sur un document existant, provenant d'une société acquise et avec des adaptations en Rubrique 1. Les données sont actuellement en cours de validation.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette

---

Chemetall (now part of BASF Group) Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 02.07.2018

Version: 1.1

Produit: **ANTOX 73 E**

(ID Nr. 30707490/SDU\_GEN\_CH/FR)

date d'impression 07.05.2019

fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.